

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

**Le 07/09/2024 à 00h09 dans Midi Libre.fr - 66 (66)**

**Avec une durée de visibilité de 7 jours**

**Références : LDDM459918, 190906**

**Dossier Client : REVISION ALLEGEE DU PLU / ZA SARRAT DEL POUJAL**

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de Les Angles (66210) – Pyrénées-Orientales

## Enquête publique unique portant sur la révision

## allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Les Angles approuvé le 19 décembre 2018 et la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation valant Zone d'Aménagement Concertée Sarrat del Poujal

**Du 23/09/2024 au 24/10/2024**

Par arrêté N° P/URB/0001/2024 en date du 4 septembre 2024, le Maire de Les Angles (66210) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Les Angles approuvé le 19 décembre 2018 et la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation valant Zone d'Aménagement Concertée Sarrat del Poujal.

Monsieur FABAS Laurent, Ingénieur/Formateur a été désigné par M. Louis-Noël LAFAY, Vice-Président du Tribunal administratif de Montpellier, comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Les Angles (10 Place du Coq d'Or – 66210 LES ANGLÉS – Tél 04.68.04.42.21) **du 23/09/2024 au 24/10/2024** pour une durée, de 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture :  
- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Les pièces du dossier seront consultables sur le site internet  
<https://mairie.lesangles.com/concertations-publiques/> et sur un poste informatique à l'hôtel de ville.

Le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions par écrit au commissaire enquêteur à la mairie, à l'adresse suivante : Mairie Les Angles - Monsieur FABAS Laurent – 10 Place du Coq d'Or – 66210 LES ANGLÉS ou par courrier électronique à l'adresse électronique suivante :  
[enquetepublique.zac@les-angles.fr](mailto:enquetepublique.zac@les-angles.fr)

Les observations, propositions et contre-propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.  
Les observations, propositions et contre-propositions du public transmises par voie électronique sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations, propositions et contre-propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.  
L'évaluation environnementale – Etude d'impact de la révision allégée du PLU – ZAC Sarrat del Poujal / Eglise Vieille et son résumé non technique qui figure dans le rapport de présentation ainsi que l'avis de l'autorité

administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie, dès la publication du présent arrêté.

Les personnes responsables du suivi du dossier, auprès desquelles des informations peuvent être demandées sont Madame PAINO Aurélie au service urbanisme et Monsieur RAPOPORT Nicolas à la Direction Générale de la ville.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le :

- **Lundi 23 septembre 2024 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 11 octobre 2024 de 14h30 à 17h30**
- **Jeudi 24 octobre 2024 de 14h30 à 17h30**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, en mairie, au service urbanisme, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture et seront publiés sur le site internet de la ville de Les Angles

<https://mairie.lesangles.com/concertations-publiques/>

Toute personne pourra en obtenir les résultats, sur sa demande et à ses frais, auprès du Maire, dans les conditions prévues par la loi.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal pourra se prononcer par délibération sur l'approbation de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Les Angles approuvé le 19 décembre 2018 et la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation valant Zone d'Aménagement Concertée Sarrat del Poujal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le Maire,  
Michel POUDADE

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : <https://www.midilibre.fr/>



Lien vers le certificat de parution

Document généré le 7 septembre 2024

Le Gérant Jean-Benoît BAYLET